



Rapport d'évaluation environnementale
Laboratoires Nucléaires Canadiens
Permis d'établissement de recherche et d'essais
nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River

Septembre 2017



SOMMAIRE

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) réalise des évaluations environnementales (EE) en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) pour tous les projets, conformément à son mandat d'assurer la protection de l'environnement et la santé des personnes. Le volet sûreté du mandat de la CCSN est couvert dans l'évaluation du dossier de sûreté réalisée pour tous les projets.

Le présent Rapport d'évaluation environnementale (Rapport d'EE), rédigé par le personnel de la CCSN pour la Commission et le public, décrit les résultats de l'EE réalisée en vertu de la LSRN pour la demande présentée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée., (LNC) concernant le renouvellement du Permis d'établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River (LCR), NRTEOL-01.00/2018. Ce permis couvre l'exploitation du site des LCR, qui abrite diverses installations nucléaires autorisées, y compris des réacteurs de recherche, une installation de traitement du molybdène, un laboratoire de fabrication nucléaire, des installations blindées, une zone de gestion des déchets, un centre de traitement des déchets, un laboratoire de fabrication de combustible recyclé et des installations de traitement du tritium. Cette demande de permis ne vise pas l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) proposée par les LNC, étant donné que ce projet fait partie d'un processus distinct en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [LCEE].

Le Rapport d'EE inclut l'évaluation, faite par le personnel de la CCSN, de la demande de permis et des documents soumis à l'appui de la demande, de l'Évaluation des risques environnementaux (ERE) pour l'ensemble du site, des rapports annuels de sûreté (surveillance environnementale) et des activités de vérification de la conformité (p. ex., inspections, audits, examens) réalisées au site des LCR, ainsi que les résultats du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) de la CCSN.

Le présent Rapport d'EE porte sur les aspects touchant l'environnement qui revêtent actuellement un intérêt sur les plans public et réglementaire, comme les rejets dans l'atmosphère et dans les eaux, la santé des populations environnantes, ainsi que la protection des eaux souterraines, des eaux de surface et des milieux aquatiques et terrestres.

Les conclusions du personnel de la CCSN sont notamment fondées sur les éléments suivants :

- les programmes de protection de l'environnement des LNC répondent aux exigences réglementaires de la CCSN
- les résultats de l'ERE pour l'ensemble du site des LNC et la méthode utilisée sont conformes à la norme N288.6-F12 de l'Association canadienne de normalisation (Groupe CSA), *Évaluations des risques environnementaux aux installations nucléaires de catégorie I et aux mines et usines de concentration d'uranium*
- les résultats de 2012, 2013 et 2015 du PISE de la CCSN confirment que le public et l'environnement dans les environs immédiats des LCR sont protégés des émissions du site

D'après l'EE réalisée en vertu de la LSRN et concernant la présente demande de permis, le personnel de la CCSN conclut que les LNC ont pris et continuent de prendre des mesures

adéquates pour assurer la protection de l'environnement et de la santé des personnes, jusqu'au déclassement et à l'abandon du site.